

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2021_069

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	41
Votants	60
Pouvoirs	19

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 4 juin 2021

LE 12 juin 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PÉRIMOUV' : TARIFICATION DES NOUVELLES OFFRES DE LOCATION DES PÉRIVÉLOS

PRESENTS :

M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M DENIS, M. MOTARD, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme COURAULT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. CIPIERRE, M. COLBAC, Mme LABAILS, M. LARENAUDIE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, Mme ROUX, M. MALLET, Mme TOULAT, M. VIROL, M. SERRE, Mme DUPEYRAT, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. LAVITOLA, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS

POUVOIR(S) :

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU
M. LACOSTE donne pouvoir à M. MARTY
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. MOISSAT donne pouvoir à M. PROTANO
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. LECOMTE
M. LEGAY donne pouvoir à M. AUZOU
Mme FAURE donne pouvoir à M. DUCENE
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. PARVAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CADET
M. BARROUX donne pouvoir à Mme COURAULT
M. CAREME donne pouvoir à Mme COURAULT
Mme LANDON donne pouvoir à Mme GONTHIER
Mme MARCHAND donne pouvoir à M. BOURGEOIS
M. AMELIN donne pouvoir à Mme DUPUY
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme FRANCESINI
M. PALEM donne pouvoir à M. SUDREAU

PÉRIMOUV' : TARIFICATION DES NOUVELLES OFFRES DE LOCATION DE VÉLOS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'afin de favoriser le développement des déplacements à vélo, le conseil Communautaire du Grand Périgueux a approuvé, le 18 octobre 2018, le schéma cyclable de l'agglomération qui établit une stratégie et une politique vélo à suivre pour les dix prochaines années à l'échelle des 43 communes, avec en ligne de mire l'objectif d'atteindre une part modal du vélo de 3-4% d'ici 2023 et 8% d'ici 2028.

Qu'après deux ans et demi de mise en place, c'est au titre d'une volonté affirmée de disposer d'un schéma cyclable actualisé et en adéquation avec les réalités territoriales et sociétales, qu'il a été jugé nécessaire de l'ajuster.

Qu'ainsi, par délibération du 4 février 2021, de nouvelles actions ont été validées par le Conseil communautaires pour l'acte II du schéma cyclable, avec notamment la diversification de l'offre de location du service PERIVELO.

Considérant qu'avec 360 vélos dont 320 à assistance électrique, ce service de location dédié au grand public, mais aussi aux entreprises, administrations ou associations, a su en moins de 24 mois s'affirmer comme un service incontournable à la population.

Qu'en mai 2021, le service affiche une liste d'attente de plus d'une centaine de personnes.

Que dans cette période de vigilance sanitaire, le vélo se pose comme le principal mode alternatif à la voiture.

Qu'au regard de cet engouement, il est nécessaire de poursuivre l'élan en offrant une location de vélos complémentaires aux vélos actuels, à savoir des vélos cargos à assistance électrique : biporteurs, triporteurs, vélos allongés.

Que parallèlement, il est proposé à la population des chèques d'aide à l'achat pour des vélos cargo avec ou sans assistance électrique.

Considérant que le vélo cargo est un moyen de transport polyvalent, il répond désormais aux besoins de déplacements des familles : il est très utile pour les déplacements du quotidien avec enfants (pouvant être équipés de sièges avec ceinture de sécurité et d'une capote de pluie), ou pour transporter les courses.

Qu'ainsi, 2 biporteurs (2 roues), 2 triporteurs (trois roues) et 2 vélos allongés sont en cours d'acquisition.

(Exemple de modèles ci-dessous)



Que d'un coût compris entre 3 200 et 4 000 € HT, ces vélos cargos to location à la population à partir de l'été 2021.

Considérant que cette offre nouvelle nécessite une tarification qui soit à l'image des tarifs actuels, il est donc proposer d'ajouter les tarifs suivants (en rouge) à la grille tarifaire actuelle.

LE PERIVELO - Grille tarifaire de location								
MATERIELS A LA LOCATION	PLEIN TARIF			TARIF REDUIT (*)			Dépôt de garantie (**)	Maintenance réparation
	Mois	Trimestre	Année	Mois	Trimestre	Année		
VELOS								
Vélo à Assistance Electrique (VAE) 26"/28"	30 €	80 €	300 €	15 €	40 €	150 €	800 €	Maintenance courante gratuite SEMESTRIELLE OBLIGATOIRE / Réparations cf. grille tarifaire
Vélo classique / Vélo pliant	15 €	40 €	150 €	7,5 €	20 €	75 €	200 €	
VELOS CARGO <u>NOUVEAUTE été 2021</u>								
Triporteur / Biporteur	60 €	150 €	Renouvelable dans la limite de 6mois (ou plus si disponibilité)	30 €	75 €	Renouvelable dans la limite de 6mois (ou plus si disponibilité)	2 000 €	
Vélo rallongé	45 €	120 €		22,5 €	60 €		1 700 €	
Consignes collectives	10 €	30 €	300 €	5,0 €	15 €	50 €		
Accessoires								
Porte-bébé	GRATUIT			GRATUIT			30 €	
Sacoches	GRATUIT			GRATUIT			40 €	
Caddie vélo <u>NOUVEAUTE été 2021</u>	GRATUIT			GRATUIT			50 €	
Monkey bars pour vélo rallongé (cadre)	GRATUIT			GRATUIT			50 €	

(*) **TARIF REDUIT** : applicable aux - de 26 ans, + de 65 ans, aux personnes bénéficiaires de la tarification sociale (coefficient CAF < 650), aux titulaires d'un abonnement annuel Péribus ou SNCF

(**) **Dépôt de garantie** : il n'est pas encaissé sauf en cas de perte, vol, non restitution ou dégradation du matériel le rendant inutilisable.

Qu'à cette grille tarifaire est aussi intégré le prix d'un abonnement pour pouvoir disposer d'une place de stationnement vélo dans un box sécurisé comme cela avait été décidé dans la délibération de l'acte 2 du schéma cyclable.



Considérant pour rappel, **que** les tarifs de location intègrent la maintenance des vélos qui sont contrôlés tous les semestres en cas de location longue durée, et à chaque retour de location. Le locataire n'a donc aucun entretien à assurer.

Que toutefois, toute réparation due à une dégradation sera facturée au locataire conformément à la grille tarifaire des services et pièces détachées, affichée à l'agence Péri-mouv'.

Que ces tarifs évoluent en fonction du coût transmis par les fournisseurs.

Qu'afin de proposer une grille tarifaire au plus juste et qui prennent en compte une partie des frais de maintenance, nous nous réservons le droit d'actualiser, au besoin, les prix en fonction de l'évolution des prix des fournisseurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de valider la nouvelle grille tarifaire de location des Péricélos ;
- D'actualiser la grille tarifaire des pièces détachées en fonction de l'évolution des prix des fournisseurs ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 25/06/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 25/06/2021	Périgueux, le 25/06/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

Le Président,
Jacques AUZOU